Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212902506-20260428-CM2026_035-DE

Conseil Municipal du 28 avril 2026
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie JAOUEN
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ

Date de la convocation : **15 avril 2026** Affichage de la convocation : **15 avril 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 28 avril 2026 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	00
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU, Gillian SALHI, Muriel SCHWARTZ.
Etai(en)t représenté(s) : -
Etai(en)t absent(s) : : Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN.

Délibération CM 2026_035
Désignation des membres des commissions communautaires

Madame le Maire expose que Poher Communauté souhaite créer 8 commissions thématiques composés de 15 conseillers communautaires dont 5 issus de la Commune de Carhaix-Plouguer et un issu de chacune des 10 autres communes.

Il est donc proposé de désigner les représentants saint-herninois pour siéger dans ces commissions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21 et L2121-22 ;
Considérant l'intérêt de participer aux travaux des commissions de Poher Communauté ;
Considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions ;

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, de désigner les conseillers municipaux suivants dans les commissions communautaires :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212902506-20260428-CM2026_035-DE

Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
Planification, Urbanisme et Habitat	Eric LE LOUARN	Sabrina LE DUFF
Développement économique, attractivité et transitions	Eric LE LOUARN	Maëla GOURVENNEC
Tourisme, valorisation de l'environnement, de la culture et des Sports	Maëla GOURVENNEC	Muriel SCHWARTZ
Travaux, Voirie et transfert de compétence eau-assainissement	Erwan LE BIHAN	Clément LOSTANLEN
Enfance, Jeunesse, services au public	Sabrina LE DUFF	Thibaut HOURMAND
Agriculture, Prévention et Gestion des déchets, redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères	Erwan LE BIHAN	Guillaume RIOU
Mobilités	Yves LÉVÉNEZ	Luna QUEMENER
Finances / Prospective	Yves LÉVÉNEZ	Amélie DUPIRE

Le Maire,
Marie JAOUEN

Le secrétaire de séance,
Yves LÉVÉNEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.